

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Diverses opérations - Fonds de soutien à l'investissement public local - Demandes de subventions

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, l'Etat a adopté une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre, (ci-après "Fonds de soutien à l'investissement public local"), destinée à financer les projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles.

A la demande des services de l'État, la présente délibération vise à définir la liste des projets pour lesquels la Ville de Dijon souhaite solliciter l'aide de l'État au titre de ce dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local.

Dans ce contexte, le Conseil municipal est invité à :

- adopter le principe des opérations listées ci-après ;
- solliciter auprès de l'État, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, une subvention au titre de chacune de ces différentes opérations ;
- solliciter auprès de tout autre cofinanceur potentiel une subvention au titre de chacune de ces différentes opérations ;
- autoriser le Maire ou, par délégation, l'Adjoint en charge des Finances et des affaires juridiques et les Adjoints concernés par les différentes opérations, à procéder aux demandes de subventions ainsi qu'à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Les opérations pour lesquelles la Ville de Dijon souhaite effectuer prioritairement une demande de subvention auprès du Fonds de soutien à l'investissement public local sont les suivantes :

- **la seconde et dernière tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts**, pour un montant estimatif actualisé de 26 666 667 € hors taxes, étant précisé que cette assiette n'inclut pas l'intégralité du coût du projet ;
- **la rénovation thermique et l'isolation par l'extérieur du groupe scolaire Beaumarchais**, pour un montant estimatif de 1 083 000 € hors taxes,
- **le remplacement des tours aérofrigorifères de l'Auditorium**, pour un montant estimatif de 99 929,60 € hors taxes,
- **l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment C du groupe scolaire Anjou**, pour un montant estimatif de 167 000 € hors taxes ;
- **la rénovation de la toiture-terrasse du groupe scolaire Chevreul**, pour un montant estimatif de 137 500 € hors taxes ;
- **le raccordement au réseau de chaleur urbain du Gymnase des Bourroches**, pour un montant estimatif de 242 000 € hors taxes ;
- **la rénovation des armoires électriques du Conservatoire à rayonnement régional**, pour un montant estimatif de 66 000 € hors taxes ;
- **le renouvellement intégral des horodateurs de la Ville de Dijon**, pour un montant estimatif de 1 951 000€ hors taxes.

Il est précisé que l'ensemble de ces projets s'inscrivent pleinement dans la politique de développement durable menée par la Ville de Dijon, lauréate de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), et bénéficiant du label Cit'Ergie.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le principe des différentes opérations tel qu'exposé ci-dessus, sous réserve, pour les opérations non encore lancées en 2016, de leur confirmation ultérieure par le Conseil municipal lors de l'examen des budgets primitifs 2017 et suivants ;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble des opérations à 30 413 096,60 € Hors Taxes ;
- 3 - solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'Investissement public local, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire potentiel, une subvention pour le financement de chacune des opérations ;
- 4 - préciser que le financement de ces opérations sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets primitifs 2016 et suivants, sous réserve, pour les opérations non encore lancées en 2016, de leur confirmation ultérieure par le Conseil municipal lors de l'examen des budgets primitifs 2017 et suivants ;

5 - m'autoriser ou, par délégation, l'Adjoint en charge des Finances et des affaires juridiques ainsi que les Adjoints concernés par les différentes opérations, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**